
INFOLETTRE – JUILLET 2020

LES AFFAIRES MUNICIPALES

Toujours dans le souci d'offrir un excellent service à ses citoyens et sachant que les délais de retour d'appel sont parfois un peu plus longs qu'à l'habitude, la municipalité de Papineauville tient à vous rappeler que les bureaux administratifs demeurent fermés aux publics mais que les employés sont disponibles pour recevoir les demandes d'information, questionnement, demande de permis, etc. par téléphone. Donc, si vous téléphonez pour une situation non-urgente, une demande d'information ou autre, nous vous invitons à laisser un message sur la boîte vocale du service concerné ou nous envoyer un courriel. Le délai de réponse sera, par contre, un peu plus long soit de 24 à 48hrs.

La charge de travail de l'inspecteur ainsi que la nature du projet influent sur le délai d'émission des permis qui peut prendre entre 2 et 30 jours. En effet, notre réglementation oblige l'inspecteur à émettre tout permis de construction ou certificat d'autorisation dans un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande complète.

Ces délais ne s'appliquent toutefois pas aux dossiers qui doivent transiter par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal, tels que les demandes de dérogation mineure et celles assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour connaître les délais de ces dossiers, vous pouvez communiquer avec le responsable de l'urbanisme et de l'environnement au 819-427-5511 poste 2505 ou urbanisme@papineauville.ca - consultez notre site web www.papineauville.ca

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil municipal se tiendront à huis-clos tel qu'autorisé par la ministre des Affaires municipales du Québec, avec enregistrement vidéo et retransmission en direct sur la page Facebook de la municipalité.

Pour toutes urgences reliées aux réseaux d'aqueduc, d'égout ou aux chemins/rues/routes, vous devez téléphoner au 819-773-0539.

COMMUNIQUÉ - ANNULATION DES ACTIVITÉS ESTIVALES

Suite aux mesures sanitaires et de santé publique en lien avec la pandémie de Covid-19, la municipalité annonce l'annulation des activités suivantes sur son territoire pour l'été 2020 :

- Le tournoi de soccer mondial du FC Petite-Nation, 6 au 9 août
- La course de bateaux dragon au profit de la résidence Le Monarque, 8 août
- Le festival country de Papineauville, 19 au 23 août
- Le Rendez-vous des Arts de Papineauville, 28-29-30 août
- Toutes activités intérieures prévues au centre communautaire jusqu'au 31 août
- La saison de soccer du FC Petite-Nation
- Le camp de jour municipal
- La programmation du parc Henri-Bourassa

Des mises à jour auront lieu dès que de nouvelles consignes seront émises par les autorités provinciales.

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Soyez informé que les services administratifs et de l'urbanisme seront fermés du 27 au 31 juillet, inclusivement. Si vous prévoyez faire des travaux durant cette période, n'oubliez pas de faire votre demande à l'avance. Passez un bel été!!

RÉOUVERTURE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Les parcs et espaces verts sont de nouveaux accessibles.

Bien que des mesures sanitaires minimales soient mises en place par la municipalité, les usagers doivent prendre des mesures de protection et d'hygiène personnelle pour leur propre sécurité, tel que recommandé par la Santé publique.

Dans le contexte pandémique actuel, il demeure important de respecter les mesures de distanciation physique en vigueur.

VOTRE SANTÉ, UNE PRIORITÉ



Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.



Nettoyez et désinfectez avec de l'eau savonneuse ou lorsque celle-ci n'est pas disponible avec des **produits à base d'alcool**.



Évitez les contacts, demeurez à distance des autres et limitez vos déplacements pour réduire la contagion.

Suivez les directives de la santé publique.

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Horaire d'arrosage:

- toutes les résidences situées à l'ouest de la rue Henri-Bourassa pourront arroser les mercredi, vendredi et dimanche de 19h00 à 21h00.
- toutes les résidences situées à l'est de la rue Henri-Bourassa pourront arroser les mardi, jeudi et samedi de 19h00 à 21h00.
- l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours où cela est autorisé.
- l'arrosage par système automatique est autorisé uniquement entre 3h et 6h les jours où cela est autorisé.

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique d'une boîte à fleurs ou d'une jardinière est permis en tout temps.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les entrées d'automobiles et les trottoirs.

PISCINE

Saviez-vous que pour toute construction, installation, modification de piscine, un permis vous est nécessaire?

Plusieurs détails non-négligeables sont à vérifier lors de la construction, l'installation ou la modification de votre piscine pour votre sécurité et celle d'autrui. Nous vous invitons à consulter le lien suivant pour vous informer: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-3.1.02>

Il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

DATE LIMITE POUR LES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS AFIN DE LES ENREGISTRER AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ

Suite à l'entrée en vigueur, le 3 mars dernier, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, les propriétaires de chien disposaient d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au 3 juin 2020 afin d'enregistrer leur chien auprès de la municipalité (*art. 16 et 41 du Règlement*).

Rappelons qu'en vertu du Règlement, le défaut pour un propriétaire ou un gardien d'un chien d'enregistrer son chien auprès de la municipalité constitue une infraction passible d'une amende (*art. 34 du Règlement*).

Il est maintenant obligatoire pour les propriétaires ou gardiens de chiens considérés dangereux devront porter en tout temps une muselière dans un endroit public.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/p-42,%20r.%2010.1>

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il nous fait plaisir de vous partager le nouvel horaire de votre bibliothèque. Cependant vous ne serez autorisé à entrer à l'intérieur. L'affiche ci-joint vous explique les possibilités pour emprunter des documents. Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser l'informatique, la responsable de la bibliothèque répondra à vos appels le mercredi de 10h à 13h.



Service PRÊTS À EMPORTER sur RENDEZ-VOUS MODE D'EMPLOI RETOURS ET EMPRUNTS DE VOS DOCUMENTS

C'est un service qui ne prend pas de risque avec votre santé ni celle des autres ! Le comité de la biblio est attentif à appliquer toutes les précautions sanitaires, car malgré le déconfinement, le virus circule toujours.

Que puis-je emprunter ?

Le nombre de documents par usager est de 5 pour trois semaines.

Pour qui ?

Les abonnés de la bibliothèque ainsi que toute personne souhaitant s'inscrire. Si vous désirez vous inscrire ou renouveler votre abonnement, vous pouvez le faire en ligne au www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/m-abonner.

Comment choisir ?

Pour faire votre choix :

- consultez notre **catalogue en ligne** au www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/catalogue-en-ligne.
- Lors de vos recherches, assurez-vous de bien sélectionner votre bibliothèque municipale.
- ou communiquez avec le personnel de la bibliothèque au 819-427-5511 poste 2555.

POUR COMMANDER Trois (3) possibilités :



1- PAR COURRIEL !



bibliotheque@papineauville.ca

Envoyez-nous la sélection des titres que vous souhaitez emprunter par courriel ainsi que votre nom. Nous communiquerons avec vous par la suite pour cibler un rendez-vous pour venir chercher les documents.

2- PAR FACEBOOK !



Bibliothèque de
Papineauville

Envoyez-nous la sélection des titres que vous souhaitez emprunter par Facebook ainsi que votre nom. Nous communiquerons avec vous par la suite pour cibler un rendez-vous pour venir chercher les documents.

3- TÉLÉPHONEZ-NOUS !



819-427-5511 poste 2555

Vous pouvez nous appeler également afin que nous puissions préparer ensemble votre commande et nous ciblerons un rendez-vous pour venir chercher les documents.

Nous serons disponibles le
mercredi de 10 h à 13 h.

Les commandes vont être préparées et disponibles
lundi et mardi de 9 h à 13 h.

LE PORT DU MASQUE EST RECOMMANDÉ



VENIR CHERCHER SA COMMANDE...

- 1- Dans les casiers extérieurs au moment opportun pour vous.

Les documents commandés qui n'auront pas été récupérés dans la semaine seront remis en circulation.

... ET DÉPOSER SES RETOURS

Dans la chute à livres extérieure à votre disposition pour que vous déposiez directement vos documents en retour. Si vous voyez que les documents que vous avez rendus sont encore sur vos comptes lecteurs, ne vous inquiétez pas! Nous les isolons pendant au moins 72 h. Après leur quarantaine, nous les remettons en circulation. Ils disparaîtront donc de vos comptes.

BIBLIOTHÈQUE DE PAPINEAUVILLE/LOCHABER

294, rue Papineau, Papineauville

Téléphone : 819-427-5511 poste 2555

En fonction des évolutions de la pandémie et des décisions gouvernementales, ce service peut évoluer.

Rapport du Maire

À la suite du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2019 par le vérificateur externe, soit la firme Dignard Éthier CPA Inc. et conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, je vous soumetts les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Résumé des résultats	Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisations 2019		Réalisations 2018
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus					
Fonctionnement	3 552 948	3 893 476		3 893 476	3 797 646
Investissement		359 682		359 682	332 102
	3 552 948	4 253 158		4 253 158	4 129 748
Charges	3 154 484	4 216 655		4 216 655	3 824 726
Excédent(déficit) de l'exercice	398 464	36 503		36 503	305 022

Résumé excédent(déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	Budget 2019	Réalisations 2019	Réalisation 2018
Excédent (déficit) de l'exercice	398 464	36 503	305 022
Moins : revenus d'investissement		(359 682)	(332 102)
	398 464	(323 179)	(27 080)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations		646 048	645 471
Financement	(264 405)	(262 840)	(202 627)
Affectations	(6 500)	61 508	(409 788)
	(270 905)	528 616	33 056
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	127 559	205 437	5 976

Excédent (déficit) accumulé	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	209 810	348 117
Excédent de fonctionnement affecté		
Égout	98 729	57 187
Infrastructure	119 963	70 814
Aqueduc	70 881	109 285
Bassin d'eau	58 237	38 777
Jeanne d'Arc	4 179	4 179
Environnement	62 272	56 648
Aréna	2 392	2 392
Fosse septique	2 103	2 103
Règlement 2007-06-07	130 400	
	549 156	341 385
Réserves financière et fonds réservés	234 560	52

Endettement total net à long terme	2 735 661
---	------------------

Taux global de taxation réel de 2019	1.4171/100\$
---	---------------------

Le rapport financier 2019 complet est disponible sur le site internet de la municipalité de Papineauville.

Je tiens à souligner le travail accompli par les membres du personnel, les élus, et les citoyennes et citoyens bénévoles, qui ont travaillé ensemble à l'avancement de notre municipalité. Pour terminer, je vous souhaite une très belle période estivale et tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour votre fidèle soutien.

Christian Beauchamp, Maire de la municipalité de Papineauville

CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL, C'EST UN OUTIL INDISPENSABLE. IL EST AUSSI EN LIGNE SUR LE SITE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.